s.a.r.l Jean PEUCH et Fils
EXPLOITATION FORESTIÈRE
SCIERIE - PARQUETERIE

24550 BESSE
VILLEFRANCHE-DU-PÉRIGORD
Tél. 05 53 29 92 03 - Fax 05 53 29 14 61
e-mail : peuchsarl@orange.fr

N° SIRET 328 153 077 000 16 - Code APE 1610A
N° Intracommunautaire FR 35 328 153 077

Fu

☐ BON D'ENLÈVEMENT
☐ BON DE LIVRAISON
☒ FACTURE

25678

Date d'expédition 13/01/26.

Livré à GAEC LE Champ de Monsieur

Les marchandises dont détail suit :

Notre Référence : 198 route du Champs de Monsieur

	46120 ANGLARS.		
Piquets Acacia 1,80m		50 ×	3,20 € = 160 €
ECO TAXE REP PNCB : 0,45 m³		× 8,12 €	= 3,65 €
Piquets Acacia 2m		750 ×	3,60 € = 2700 €
Eco TAXE REP PNCB : 7,50 m³		× 8,12 €	= 60,90 €
	HT = 2924,55 €		
	TTVA 20% (584,91)		
	TTC = 3509,46 €		
Payé par chèque.			

Tous nos bois sont issus de sources contrôlées PEFC
Chaîne de Contrôle FCBA-PEFC-COC-08-00900

Imprimerie du Progrès - Belvès

Clause pénale : Cette marchandise reste la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de la présente facture Loi 80335 du 12 mai 1980.
Application de la loi 92 1442 du 31/12/92 : Les factures sont payables à échéance indiquée. Tout retard entraîne une pénalité de 1,5% par mois.
Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification. (Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012).